

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 26 (1875)
Heft: 1

Artikel: Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts domaniales du Canton de Zurich pendant l'exercice de 1872 à 1873
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts domaniales du Canton de Zurich pendant l'exercice de 1872 à 1873.

1. Aire forestière.

Le tableau de l'étendue des forêts indique une diminution de 112 arpents 4908 pieds carrés et une augmentation de 11 arpents 3860 pieds carrés, d'où résulte une diminution de 101 arpents 1048 pieds carrés dans l'étendue totale des forêts domaniales, qui se trouvait ainsi réduite à la fin de cet exercice, à 5340 arpents 38723 pieds carrés. Toutes les mutations opérées proviennent de ventes et d'achats.

La vente des 112,12 arpents a produit 173,128 frcs. et l'acquisition des 11,1 arpents a coûté 4,299 francs. L'état a en outre consacré frcs. 4,188. 30 cts. au rachat de diverses servitudes.

2. Produits matériels et pécuniaires.

Produits	Surface			Produits en matériel.							Produits pécuniaires			
	forêts arp.	prairies arp.	coupes arp.	Bois			Somme				plants	frcs.	cts.	
				de serv. moules	d'affouage moules	fagots moules	écorce moules	au total moules	pr. arp. moul.	toises				tourbe quint.
Principaux . . .	5269,95	—	63,02	1821,9	2016,8	654,8	18,3	4511,8	0,86	—	—	—	162761	27
Secondaires . .	—	—	—	376,8	914,7	445,1	—	1736,6	0,33	—	—	—	46956	40
Accessoires . . .	—	172,03	—	—	—	—	—	—	—	200	1149	195597	4074	82
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	138	71
Total . . .	5269,95	172,03	63,02	2198,7	2931,5	1099,9	18,3	6248,4	1,19	200	1149	195597	213931	20

Les produits principaux comportent 72 0/0 et les produits secondaires 28 0/0 du produit total. Le rapport des produits secondaires au produit principal est comme 38 : 100.

	bois de service	bois d'affouage	fagots
Le produit total comprend en :	35 0/0	47 0/0	18 0/0
Les produits principaux comprennent	41 0/0	45 0/0	14 0/0
Les produits secondaires comprennent	22 0/0	53 0/0	25 0/0

Le produit pécuniaire des exploitations principales est de 78 0/0, celui des exploitations secondaires de 22 0/0 du produit total. Le rendement des exploitations principales est au rendement des exploitations secondaires comme 100 : 29. Dans les exploitations principales, le bois de service a produit 54,8 0/0, le bois d'affouage 36,6 0/0 et les fagots 8,6 0/0 du produit total.

Les prix moyens sont de

frcs. 48. 28 cts. par moule de bois de service	} des exploitations principales.
„ 29. 55 „ „ „ „ d'affouage	
„ 21. 36 „ „ „ de fagots	
„ 36. 07 „ „ „ en moyenne	
„ 27. 04 „ „ „ moyen des exploitations secondaires.	
„ 33. 56 „ „ „ „ de tous les assortiments.	

Le prix moyen de tous les assortiments indique une hausse de frcs. 1. 94 cts. par moule, ou de 6,1⁰/₀ sur les prix du dernier exercice, en outre on peut observer que le prix des meilleurs assortiments a plus haussé en proportion, que celui des assortiments de moindre valeur.

Les frais d'administration, d'exploitation et d'amélioration comportent, en y comprenant la moitié des traitements des employés forestiers tombant à la charge de l'état:

pour l'administration	frcs. 19,952. 14 cts.	soit par arpent	frcs. 3. 67
„ l'exploitation	„ 20,210. 82	„ „ „ „	„ 3. 71
„ les travaux d'amélioration	„ 9,239. 24	„ „ „ „	„ 1. 70
„ divers	„ 1,441. 44	„ „ „ „	„ 0. 26
au total	frcs. 50,843. 64 cts.	soit par arpent	frcs. 9. 34

	des produits bruts	des frais totaux
Les frais d'administration comportent	9,3 ⁰ / ₀	39,2 ⁰ / ₀
les frais d'exploitation	9,5 ⁰ / ₀	39,8 ⁰ / ₀
les frais d'amélioration	4,3 ⁰ / ₀	18,2 ⁰ / ₀
les dépenses diverses	0,7 ⁰ / ₀	2,8 ⁰ / ₀
le total des frais	<u>23,8⁰/₀</u>	

Le chiffre élevé des dépenses diverses s'explique par des réparations importantes à la maison du garde-forestier à Teufen, pour lesquelles on a dû payer frcs. 1439. 94 cts.

Les dépenses de cet exercice dépassent de frcs. 6576. 97 cts. celles de l'année précédente, cet excédant constitue une augmentation de dépenses de 12,6⁰/₀.

Le budget a été dépassé de frcs. 1593 64 cts. soit du 3,7⁰/₀. La plus grande différence, atteignant le 10⁰/₀, se trouve dans les prix des bucherons; la façon d'un moule revient en moyenne à 3 frcs. 67 cts.

Le produit net, s'élevant à frcs. 169,737. 56 cts., comporte frcs. 29. 97 cts. par arpent; le produit brut est de frcs. 39. 31 cts. par arpent.

3. Aménagement.

Au point de vue de l'art forestier et de la police des forêts, l'exploitation des forêts domaniales ne donne lieu cette année à aucune observation. A moins que des circonstances extraordinaires, comme des expropriations ne forcent à dévier des plans d'aménagement, les exploitations s'exécutent suivant les prescriptions de ces plans, savoir par coupes rases lorsque les épicéas et les pins sylvestres prédominent, et par coupes successives dans les peuplements où les sapins blancs et les hêtres sont en majorité. Les exploitations ont lieu en hiver, sauf dans la forêt du Töessstock, et pour le bois de chêne dans les taillis composés.

Pendant cet exercice 36,5 arpents ont été reboisés et l'on a employé à cet effet 68 livres de graines de résineux, 53,041 plants de résineux et 16,973 plants de bois feuillus, y compris les plants employés pour les cultures complémentaires. Les frais de cultures s'élèvent à frs. 1534. 38 cts. au total, soit à 42 frs. 3 cts. par arpent de surface cultivée.

Les pépinières, dans lesquelles on a semé 135 livres de graines et repiqué 266,020 plants, ont coûté 1858 frs. 27 cts. On en a retiré pour la vente 195,597 plants qui ont produit 1909 frs. 99 cts., en sorte qu'elles ont livré un produit net de 51 frs. 72 cts. outre tous les plants nécessaires pour les cultures dans les forêts domaniales. L'état des plantations et des semis est tout-à-fait satisfaisant.

Le total des dépenses causées par les travaux d'amélioration s'élève à 8304 frs. 41 cts.; ces dépenses se répartissent comme suit:

	au total		par arpent	pour cent des dépenses totales
	frs.	cts.		
Semis et plantations	1,534.	38	28	18,5
Pépinières et bâtardières	1,858.	27	34	22,3
Construction et entretien des chemins	4,168.	56	77	50,2
Travaux d'assainissement	324.	27	6	3,9
Entretien des limites	90.	24	2	1,1
Arpentage et taxations	155.	—	3	1,9
Divers	173.	69	3	2,1

On consacre beaucoup de soins au traitement des recrues et des peuplements jeunes et vieux. Les frais que cela occasionne ne sont pas considérables, parce que les prix du bois sont chez nous si élevés qu'à très-peu d'exceptions près, les ouvriers se

chargent d'expurger les bois blancs, d'élaguer les jeunes arbres et même d'enlever les mauvaises herbes sans réclamer d'autre salaire que le produit de ces travaux.

4. *Police forestière.*

Les gardes forestiers de l'état ont dénoncé 44 délits, mais ils n'ont pu découvrir les auteurs que de 40 de ces cas. Soixante personnes avaient pris part à ces 40 délits. 39 rapports avaient trait à des détournements de bois, un à un enlèvement de feuillée, deux à des dommages causés par le voiturage des bois, un enfin était un dommage causé par un ouvrier qui expurguait des bois blancs contre le produit. La valeur du bois détourné, dont une partie cependant avait pu être confisquée, a été taxée par les gardes forestiers à 87 frs. 70 cts. et le dommage à 21 frs. 50 cts. Dans 4 cas, le jugement a été prononcé par les tribunaux de district, dans 5 par les tribunaux de cercle, 13 cas ont été jugés par les préfets et 18 par les municipalités. Dans 4 de ces derniers cas, les délinquants impliqués étaient des enfants de 5 à 12 ans, et l'autorité communale, de concert avec l'inspecteur forestier, s'est bornée à les renvoyer après bonne réprimande. Les dédommagements attribués à l'état s'élevaient à 94 frs. 90 cts., mais 66 frs. 70 cts. seulement ont pu être réalisés; 3 des délinquants étaient insolvables. Les peines prononcées sont 112 frs. d'amende et 40 jours de prison. Les délinquants emprisonnés étaient au nombre de 5, ils s'étaient évidemment entendus pour un vol de bois déjà abattu, et valant 59 frs. 20 cts.; les autres délits étaient la plupart de minime importance. Aucun accusé n'a été déclaré innocent.

Schaffhouse. Le Randen est un haut plateau situé entre 2000 et 3000 pieds d'altitude et formant un dernier prolongement du Jura; il occupe toute la partie Nord-Ouest de notre canton et se termine contre le Rhin à l'Est et au Sud par une série de croupes dont les versants sont assez rapides. Les pentes sont presque toutes boisées, tandis que la plus grande partie du plateau a été jusqu'à présent livré à l'agriculture. Des indices certains témoignent que dans les siècles précédents l'agriculture avait encore une plus grande extension.

La plus grande partie du plateau est formée par les couches du Jura supérieur; elle présente en général un sol pierreux et